

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

**MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)**

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 124

présenté par

M. Dive, M. Jacob, Mme Beauvais, M. Emmanuel Maquet, Mme Trastour-Isnart et M. Cattin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir la liberté d'entreprise familiale et préserver les biens familiaux. Ne pas tenir compte du régime matrimonial est une rupture d'égalité devant la loi au regard des PACS et remet en cause la distinction des patrimoines des époux.